

> QUEL LABEL POUR VOS CHAMBRES D'HOTES ?

(informations au 1^{er} août 2011)

> Les particularités du label GITES DE FRANCE



Ce que vous apporte ce label :	
NOTORIETE ET SAVOIR FAIRE DU LABEL	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau européen d'accueil depuis plus de 55 ans - 3^{ème} marque citée dans toutes les enquêtes de notoriété des entreprises de tourisme - 2 millions d'adeptes des formules « Gîtes de France » fidèles à plus de 70 %, pour lesquels la confiance dans le label représente 1^{er} motif de choix d'un hébergement labellisé - une charte exigeante, garantie d'un hébergement de qualité pour le client - Un réseau de proximité : 95 relais départementaux affiliés à une Fédération Nationale - Un réseau de solidarité entre propriétaires : échange d'expériences, de savoir-faire. - Une efficacité démultipliée : transfert de clients (d'un lieu à un autre, d'un département à un autre), optimisation et mutualisation des avancées techniques et technologiques, force commerciale d'une offre groupée de plusieurs milliers d'hébergements...
PHASE 1 : ELABORATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - conseils et actions d'accompagnement : aménagement, décoration, équipements, - intervention de l'architecte conseil du CAUE - documents techniques spécifiques : sécurité piscines, fiscalité, DDAS, etc - thématiques : ex. : accueil des bébés, accrocs du net... - mémento de l'adhérent (infos pratiques) -
PHASE 2 : MISE EN MARCHÉ DE L'HEBERGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Editions : <ul style="list-style-type: none"> . catalogue départemental (5.000 exemplaires) . guide régional chambres d'hôtes en 7.500 exemplaires . guides nationaux (chambres d'hôtes, chambres de charme) - Web : <ul style="list-style-type: none"> . site départementaux : www.visitprovence.com - www.gitesdefrance13.com . site régionaux : www.gites-de-france-paca.com - www.chambres-hotes-paca.fr . site nationaux : www.gites-de-france.fr - www.gites-de-france-charme.com - www.ecogite.fr - Commercial et marketing <ul style="list-style-type: none"> . campagne TV annuelle . actions marketing nationales (« 2000 week-end », "Mai toi au vert") . service commercial départemental . formation commerciale annuelle - la valorisation par des thématiques nationales : Ecogite®, Charme, Insolite - conseil commercial et tarification
PHASE 3 : ASSISTANCE AUX ADHERENTS	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des adhérents : <ul style="list-style-type: none"> . service juridique national . réunions d'informations (fiscalité, gestion relations clients, réglementations...) . réunions de propriétaires et circulaires d'information . mise à disposition de documents réglementaires et commerciaux . espace réservé adhérents sur notre site web et sur le site de Bouches-du-Rhône Tourisme www.visitprovence.org . les revues d'information (revue des propriétaires Clip des Labels 13 et national) . mise à disposition (payante) des documents réglementaires (contrats de location, notices d'affichages, etc...) - les partenariats : <ul style="list-style-type: none"> . partenariat avec plusieurs entreprises commerciales permettant d'obtenir des conditions privilégiées sur de nombreux services, ainsi que des tarifs préférentiels pour les équipements de votre hébergement . partenariat avec des sites touristiques du département (éducateurs de découverte) . divers partenariats permettant de bénéficier de tarifs et prestations privilégiés (ex Groupama, CER France) . gestion des litiges commerciaux avec les clients

Les exigences et modalités d'adhésion

LES EXIGENCES	<p>LES CRITERES OBLIGATOIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environnement rural - implantation en commune rurale dont liste soumise à évolution (nous consulter), une dérogation étant cependant accordée aux agriculteurs si projet en dehors de ces communes - structure située hors lotissement - bâti d'implantation du projet d'une ancienneté <u>d'au moins 5 ans</u> - espace extérieur privatif et/ou commun obligatoire (jardin, terrasse ou cour...) - chambres situées dans l'habitation du propriétaire ou dans une annexe reliée architecturalement - prix incluant la nuitée, le petit déjeuner et le ménage de la chambre - petit déjeuner pris à la table du propriétaire (ou sur la terrasse en été) - chambres ouvertes à la location au minimum 6 mois par an, à minima pendant les vacances scolaires - engagement exclusif au label pendant les 2 premières années d'adhésion - signature de la Charte Nationale des Gîtes Ruraux Gîtes de France <p>- <u>dans les Bouches du Rhône</u>, mixité avec des gîtes ruraux limitée sur un même site : étude sur place en fonction de la configuration des lieux et d'un système d'équivalence (Règlement Intérieur Label)</p> <p>- capacité maximale :</p> <ul style="list-style-type: none"> . chambre : 3 personnes (2 personnes en 4 épis) . suite : 3 personnes . familiale : 5 personnes (4 personnes en 4 épis) <p>rappel de l'Éthique « Gîtes de France » : la Charte de Qualité à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> . satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme et de découverte, . contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, . garantir un accueil de qualité, . hospitalité, convivialité, disponibilité, chaleur et générosité sont à la base des attentes de la clientèle du label 	
MODALITES D'ADHESION	<p>Frais de Visite de l'hébergement et étude du projet (déductibles du droit d'entrée)</p>	76 euros
	<p>Droits d'entrée : A régler uniquement à l'adhésion, et comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement administratif du classement et de l'agrément - le panneau « Gîtes de France » - le « memento » de l'adhérent (infos pratiques) - un bloc de contrats de location type - la promotion de l'hébergement pour l'année en cours (forfait cotisation promotionnelle) : tous sites web - la cotisation statutaire (assistance adhérent pour l'année en cours) 	<p>350 € (274 € si frais de visite déjà réglés) : soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100€ visite agrément et classement - 60€ cotisation statutaire - 100€ cotisation promotionnelle - 14€ matériel (panneau, memento de l'adhérent)
	<p>Cotisations annuelles :(en année 2 d'adhésion)</p> <ul style="list-style-type: none"> - statutaire = comprend toutes les actions d'accompagnement des adhérents : animation du réseau, réunions d'information, aide au traitement des litiges, accompagnement personnalisé... , son coût est fixe, quel que soit le nombre de structures gérées - promotionnelle = comprend toutes les actions de promotion menées : sites internet, catalogues, représentation de la marque (salons), son coût est proportionnel au tarif que vous pratiquez. ex : pour une chambre louée 50€ la nuit, la cotisation promotionnelle par an sera de 150€ pour cette chambre <p>Ces cotisations couvrent également les participations reversées au niveau national par chaque structure</p>	<p>60 € <i>Appelée en janvier de chaque année</i></p> <p>1 nuitée et demi par chambre (base tarif 2 personnes) <i>Appelée en septembre de l'année en cours</i></p>
	<p>Commercialisation : Commissionnement pratiqué par le service commercial</p>	8% sur le prix public
CLASSEMENT « LABEL » de votre hébergement	<ul style="list-style-type: none"> - réalisé tous les 5 ans selon la grille de classement de la Fédération Nationale des Gîtes de France : classement en épis - le classement 5 épis est attribué par une commission régionale - la qualification « Charme » est attribuée pour 3 ans par une commission régionale 	



> Les particularités du label CLEVACANCES

<p>NOTORIETE ET SAVOIR FAIRE DU LABEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau national d'accueil depuis plus de 11 ans - Un réseau de proximité : 94 relais départementaux affiliés à une Fédération Nationale - 24 000 gîtes et locations de vacances, et plus de 5 000 chambres d'hôtes labellisées réparties sur 94 départements et 22 régions de France. - Variété en termes de destinations, et en termes de types d'hébergement : Mer, montagne, campagne, ville, Maison, appartement, studio, chalet, habitat de loisirs, résidence, chambre d'hôtes. - une Charte de Qualité nationale qui garantit le confort et la qualité du logement labellisé.
<p>PHASE 1 : ELABORATION DU PROJET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils et actions d'accompagnement : aménagement, décoration, équipements, - intervention gratuite d'un architecte conseil du CAUE - documents techniques spécifiques : sécurité piscines, fiscalité, DDAS, etc - thématiques : ex. : Insolite, Affaires, Environnement, ... - mise à disposition (gratuite) des documents réglementaires (contrats de location, Etats descriptifs, etc...) - élaboration et suivi du dossier en cas de subvention (si agriculteur)
<p>PHASE 2 : MISE EN MARCHÉ DE L'HEBERGEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le conseil commercial et la tarification</u> aide à l'élaboration de la grille tarifaire, positionnement du produit,... - <u>Editions :</u> .catalogue départemental en 5.500 ex - <u>Web :</u> . site internet départemental : www.visitprovence.com . site internet national : www.clevacances.com - <u>promotion, communication et commercialisation</u> . Salons touristiques . Relations presse . Partenariat avec des émissions TV . Service Réservation départemental : Gestion commerciale de la structure : relation clients, encaissements, traitement des litiges, actions de promotion spécifiques . Site web national avec mise en ligne des disponibilités par l'adhérent . Thématiques spécifiques : insolite, environnement, affaires, pêche,... - <u>partenariats commerciaux :</u> . ABRITEL : réductions sur abonnement et réabonnement, recherche hébergements clévacance dès la homepage d'Abritel, picto clévacance sur la fiche de l'hébergement . MAPPY : proposition des hébergements clévacances sur un itinéraire demandé
<p>PHASE 3 : ASSISTANCE AUX ADHERENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le suivi des adhérents :</u> . service juridique national . réunions d'informations (fiscalité, gestion relations clients, réglementations...) . réunions de propriétaires, circulaires d'information . mise à disposition de documents réglementaires et commerciaux . espace réservé adhérents sur le site web national www.clevacances.com . espace réservé sur le site départemental www.visitprovence.org . les revues d'information (revue nationale des propriétaires Infoclés, Clip des Labels) - <u>les partenariats :</u> . partenariat avec plusieurs entreprises commerciales permettant d'obtenir des conditions privilégiées sur de nombreux services, ainsi que des tarifs préférentiels pour les équipements de votre hébergement . partenariat avec des sites touristiques (éducateurs découverte) . partenariat avec CerFrance : réseau de conseil et d'expertise comptable . formation commerciale annuelle . gestion des litiges commerciaux avec les clients

> Les exigences et modalités d'adhésion

LES EXIGENCES	LES CRITERES OBLIGATOIRES : - chambres situées dans l'habitation du propriétaire ou dans un bâtiment annexe dans la propriété - prix incluant la nuitée, le petit déjeuner - signature de la Charte Nationale Clévacances	
	Charte de Qualité à respecter : . contribuer à la valorisation du Label . garantir un accueil de qualité	
MODALITES D'ADHESION	Frais de Visite de l'hébergement et étude du projet (déductibles des droits d'entrée)	76 euros
	. Droits d'entrée : . Participation annuelle* : *La participation annuelle comprend toutes les actions d'accompagnement des adhérents : animation du réseau, réunions d'information, aide au traitement des litiges, accompagnement personnalisé ainsi que toutes les actions de promotion menées : sites internet, catalogues, représentation de la marque (salons)...	77 € 46 € (par chambre et dégressivité en fonction du nombre de chambre)
	. Participation annuelle :(en année 2 d'adhésion) = Ces cotisations couvrent également les participations reversées au niveau national par le département pour chaque structure	46 € (par chambre et dégressivité en fonction du nombre de chambre) <i>Appelée en janvier de chaque année</i>
	Si choix de faire gérer votre hébergement par le service Réservation : . commissionnement du service commercial :	8% sur le prix public
CLASSEMENT « LABEL » de votre hébergement	- Réalisé tous les 3 ans selon la grille de classement de la Fédération Clévacances France : classement en clés	



> POURSUIVRE VOTRE DEMARCHE ?

- > Contactez-nous pour obtenir le guide technique précis du label choisi (cahier des charges reprenant en détails les critères à respecter : surfaces, équipements, etc...)
- > Retournez le dossier de pré-visite qui sera joint à ce guide
- > Un rendez-vous sur place pourra alors être programmé par la technicienne

Votre contact : Muriel BERTRAND – Assistante Classement-Labelisation
 Pôle Ingénierie – Bouches-du-Rhône Tourisme
 13, Rue Roux de Brignoles – 13006 MARSEILLE
 Tél. 04 91 13 84 13 – meubles@visitprovence.com